

ARRETE MUNICIPAL

« Portant règlementation d'un vide maison »

2023 - A - 025

Le Maire de Villeneuve Saint Georges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,**Vu** le Code du Commerce et notamment ses articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R.310-19,**Vu** le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du Code du Commerce,**Vu** l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,**Vu** la déclaration préalable de vente au déballage réalisée par Madame Marie-Paule CARRE-VERITAS, reçu le 16 février 2023 pour une vente au 105 avenue de Choisy à Villeneuve-Saint-Georges, les 18 et 19 février 2023**Considérant** qu'il convient de définir les conditions d'organisation de la vente**ARRETE****Article 1er** : Madame Marie-Paule CARRE VERITAS, particulier, est autorisée à organiser une vente au déballage au 105 avenue de Choisy à Villeneuve-Saint-georges les 18 et 19 février 2023 de 8h00 à 19h00,**Article 2** : La présente autorisation lui est accordée à titre précaire et révocable pour deux jours,**Article 3** : Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en matière de ventes au déballage,**Article 4** : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique,**Article 5** : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Commune,**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi également par l'application informatique « télérecours » accessible sur le site www.telerecours.fr**Article 7** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 17 février 2023

M. le Maire,


Philippe GAUDIN